



## **MÉMOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

Présenté dans le cadre de la consultation  
sur le Plan d'action jeunesse 2021-2026

Le 17 janvier 2020



# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>1. L'URGENCE CLIMATIQUE : UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE</b>	<b>5</b>
1.1 Les jeunes passent à l'action	5
1.2 La Ville de Montréal : une alliée incontournable	5
1.3 Un environnement sain pour toutes et tous	6
1.4 Une mobilité durable et accessible	6
1.5 Les connaissances des peuples autochtones	8
<b>2. DONNER LA PAROLE ET LA PLACE AUX JEUNES</b>	<b>8</b>
2.1 Mécanismes d'écoute, de prise de position et d'initiative	8
2.2 La culture comme vecteur de mobilisation et changement	10
2.3 Prendre la relève en affaires	11
<b>CONCLUSION</b>	<b>13</b>
<b>SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS</b>	<b>14</b>

## **INTRODUCTION**

La Ville de Montréal félicite le gouvernement du Québec de mener des consultations visant l'élaboration d'un plan d'action en matière de jeunesse qui s'inscrit dans la continuité de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 et de la politique québécoise de la jeunesse 2030.

À titre de gouvernement de proximité et de porteur depuis plusieurs années de nombreuses interventions bien structurées et ciblées auprès des jeunes, la métropole souhaite participer à la démarche afin de soumettre des recommandations qui répondent aux préoccupations des jeunes Montréalais tout en revendiquant le renforcement dans la complémentarité de nos actions en vertu de notre statut de métropole. La prise en compte des intérêts des jeunes dans nos politiques et programmes est essentielle à leur épanouissement, au bien-être de nos communautés et à la construction d'une société tournée vers un avenir plus juste, inclusive et responsable envers l'environnement. Dans cette optique, Montréal estime que les jeunes ont levé leur voix afin d'envoyer un message clair à tous les paliers de gouvernement pour agir sans hésitation à l'urgence climatique.

Ils nous mettent alors au défi d'entreprendre un virage radical pour s'attaquer aux enjeux climatiques. Par ce mémoire, la Ville de Montréal suggère au gouvernement de saisir l'occasion et de mettre au premier plan cette préoccupation. Il est aussi proposé de mettre en place des mesures notamment sur le plan de la participation citoyenne visant à offrir aux jeunes des espaces de discussion et d'initiative afin de trouver de solutions aux défis des changements climatiques tout en prenant soin d'inclure les jeunes en situation de vulnérabilité.

# 1. L'URGENCE CLIMATIQUE : UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE

## 1.1 Les jeunes passent à l'action

Le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) a publié en 2018 un rapport affirmant qu'il faut agir drastiquement pour réduire les émissions de GES de 45 % d'ici 2030 pour éviter des impacts irréversibles et potentiellement catastrophiques. Il faudrait ainsi d'ici 2050, atteindre la carboneutralité pour avoir une chance de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C. Pour ce faire, des transitions rapides, de grande envergure et sans précédent, sont requises dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme.<sup>1</sup>

Les jeunes sont particulièrement interpellés par cet enjeu. Les récentes mobilisations autour des enjeux des changements climatiques montrent sans aucun doute que la jeunesse québécoise et montréalaise est très mobilisée et demande un passage à l'action immédiate. D'ailleurs, des groupes de jeunes ont également saisi les tribunaux cherchant à faire reconnaître l'atteinte portée à leurs droits fondamentaux en argumentant l'inaction du gouvernement fédéral pour réduire les émissions de GES. En Ontario, ils veulent forcer le gouvernement provincial à adopter des cibles de réduction plus ambitieuses.

Bien que dans le cadre de cette consultation, le gouvernement du Québec a inclus les axes « culture » et « environnement » en réponse aux préoccupations des jeunes, Montréal estime que le gouvernement doit aller plus loin et profiter de la motivation et l'élan de notre jeunesse pour leur donner les moyens de s'exprimer et prendre l'initiative pour faire face à l'urgence climatique de manière immédiate.

**R.1 Faire de l'urgence climatique l'axe principal du plan d'action jeunesse 2021-2026 en adoptant des mesures visant à promouvoir les solutions liées à la crise climatique portées par les jeunes.**

## 1.2 La Ville de Montréal : une alliée incontournable

Le gouvernement du Québec peut compter sur la collaboration de la métropole pour répondre aux préoccupations des jeunes en lien à l'urgence climatique. En effet, les villes se démarquent au niveau international comme étant des leaders dans la transition vers des modes de vie résilients et sobres en carbone. Dans le cas de la métropole et à la suite d'une restructuration des équipes dédiées à la résilience, le développement durable et les changements climatiques, un bureau de transition écologique et de la résilience (BTER) a été créé, celui-ci a pour mission de concrétiser rapidement les visées du développement durable et de développer les réflexes de résilience, en plus d'apporter des changements réels et profonds à cet effet. Cette réorganisation constitue un changement d'approche important qui contribuera au succès de la démarche et représente un virage pour la Ville afin de s'attaquer à la question la plus urgente de la transition écologique, celle des changements climatiques. Montréal s'est engagée à réduire de 55 % ses émissions d'ici 2030 et à devenir carboneutre d'ici 2050 afin notamment d'assurer un avenir viable et de qualité aux générations futures.

En matière jeunesse, depuis plus de 20 ans, la Ville de Montréal assume un leadership significatif et déterminant tant au niveau local, régional qu'international. Montréal dispose de leviers et pose des gestes concrets pour en faire une ville dynamique, inclusive et solidaire envers ses jeunes. Les interventions municipales pour les jeunes âgés de 12 à 30 ans s'appuient sur le *Plan d'action en développement social 2019-2020 - Rassembler Montréal* qui a pour objectif de favoriser l'atteinte du plein potentiel individuel et l'enrichissement collectif.

<sup>1</sup> [https://archive.ipcc.ch/pdf/session48/pr\\_181008\\_P48\\_spm\\_fr.pdf](https://archive.ipcc.ch/pdf/session48/pr_181008_P48_spm_fr.pdf)

L'intervention jeunesse municipale se réalise, en majeure partie, dans le cadre budgétaire régulier des services centraux et des arrondissements. Cependant, la Ville de Montréal s'appuie sur un partenariat réel avec le gouvernement du Québec par l'entremise de diverses ententes administratives qui contribuent à soutenir la mise en place de nombreux projets jeunesse. À titre d'exemple, mentionnons l'entente administrative de lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et l'entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Une bonification financière substantielle sera nécessaire pour les prochaines ententes.

Ce partenariat est vital pour la Ville et constitue un élément essentiel du développement des services municipaux et des organisations communautaires jeunesse qui dépendent de ce financement pour assurer une intervention permanente et de qualité.

**R.2 Inclure un chapitre Montréal dans le plan d'action et assurer un financement bonifié, récurrent et indexé, en complémentarité avec l'action gouvernementale, afin de faire de la métropole son alliée dans le cadre de sa mise en œuvre.**

### **1.3 Un environnement sain pour toutes et tous**

Le principe d'équité sociale devra être au cœur du plan d'action gouvernemental, car il est reconnu que les groupes marginalisés sont davantage à risque de subir les effets négatifs des changements climatiques. Certains groupes des jeunes ne pourraient pas bénéficier de la même manière des actions de mitigation que le reste de la population et non plus participer activement à l'effort collectif de la transition écologique en raison principalement de la précarité de leurs conditions socioéconomiques ou des biais systémiques liés à la discrimination.

Parmi ces populations, la Ville identifie notamment les jeunes en situation d'itinérance, ceux et celles appartenant à la communauté LGBTQ+, les jeunes en situation de handicap, et les jeunes Autochtones.

Afin de prendre en compte les besoins des groupes vulnérables, sous-représentés ou pouvant faire l'objet d'exclusion, la Ville de Montréal implante l'analyse différenciée selon les sexes et plus (ADS+) visant ainsi à prévenir les discriminations dans l'ensemble de ses politiques, programmes et services.

L'ADS+ permet l'analyse de l'effet des politiques et des programmes publics sur la qualité de vie et l'inclusion, selon qu'on soit une femme ou un homme, mais englobe également la notion d'intersectionnalité, en prenant en considération toutes les personnes qui peuvent subir d'autres formes de discrimination, selon leur sexe, leur âge, leur identité de genre, leur condition socioéconomique, leur origine ethnoculturelle, leur situation de handicap ou encore leur orientation sexuelle.

**R.3 Intégrer aux efforts collectifs de la transition écologique les jeunes vulnérables en :**

- **articulant le nouveau plan sur une analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+);**
- **travaillant de concert avec la métropole afin de mettre en place des actions pertinentes, complémentaires et adaptées à la réalité des jeunes Montréalais en situation d'itinérance et des jeunes Autochtones, ainsi que visant à faciliter l'inclusion et la pleine participation des jeunes vulnérables.**

Par ailleurs, la santé mentale des jeunes est un enjeu sur lequel le gouvernement doit porter une attention particulière. Les jeunes touchés par la santé mentale sont sujets à l'isolement et à l'exclusion sociale, ce qui peut conduire à l'itinérance et même au suicide. Ils ont besoin

d'un suivi serré et de l'accompagnement pour leurs familles, car celles-ci sont aussi grandement affectées.

Malheureusement, plusieurs cas sont répertoriés où les jeunes ne sont pas pris en charge par le système de manière adéquate<sup>2</sup>. La Ville constate que le gouvernement mène actuellement une consultation sur le prochain plan d'action en santé mentale. Nous espérons que l'exercice permettra de trouver des solutions structurantes et que des liens seront établis avec le plan d'action jeunesse.

#### **1.4 Une mobilité durable et accessible**

Assainir notre environnement implique la réduction drastique de nos émissions de GES. Vu que le secteur du transport est la principale source de GES du Québec avec 43 % des émissions et que les coûts de la congestion dans la grande région métropolitaine atteignent 4,2 G\$ par année, les différents paliers de gouvernement sont dans l'obligation de prendre maintenant des mesures d'envergure pour alléger la facture environnementale aux générations de jeunes présentes et futures.

Nous connaissons la solution pour réduire de manière significative les émissions de GES et contrer la congestion à la métropole : il est urgent d'investir davantage dans le transport collectif et d'encourager des modes de transport actif. En effet, « en permettant de déplacer davantage de personnes avec le même espace, les transports collectif et actif permettent une mobilité réellement plus durable pour la collectivité, parce qu'ils sont moins coûteux, moins gourmands en ressources et génèrent moins de GES. »<sup>3</sup>

La Ville plaide également pour la gratuité du réseau du transport en commun de la région métropolitaine pour les 0 à 12 ans, et ce avec la participation financière du gouvernement du Québec. Cela permettra notamment d'encourager les jeunes familles à se déplacer de manière durable et à adopter dès le plus jeune âge ces habitudes. Ce type de mesure, comme celle de Montréal où les enfants de 5 ans et moins peuvent se transporter gratuitement, est financée par les municipalités.

D'ailleurs, le grand colloque annuel 2019 d'ENVironnement JEUnesse va dans le même sens et revendique une mobilité « plus » avec des tarifs abordables, la promotion des transports actifs et la diversification de moyens de transport.

Montréal travaille aussi pour la sécurisation des rues, ruelles et des espaces publics pour augmenter et améliorer leur utilisation par les jeunes et dans ce contexte encourager la marche pour les déplacements en ville afin de favoriser l'activité physique et l'abandon de l'auto. Elle compte notamment avec un programme de sécurisation des abords des écoles visant l'implantation d'aménagements permanents sur le réseau routier de la métropole.

Il est difficile de concevoir un plan d'action jeunesse qui ne tient pas compte de la mobilité des jeunes et de l'impact du transport collectif sur leur qualité de vie.

#### **R4. Intégrer la mobilité durable comme une des mesures phares du plan d'action jeunesse en visant :**

- **la gratuité du réseau de transport dans la métropole pour les 0-12 ans;**
- **le développement du transport collectif et son électrification;**
- **l'entretien et la mise à niveau des réseaux et des systèmes de transport actif.**

---

<sup>2</sup><https://www.lapresse.ca/actualites/sante/201911/27/01-5251499-sante-mentale-ca-va-prendre-combien-dhistoires-dhorreur.php>

<sup>3</sup> Mémoire de la Ville de Montréal, 5 novembre 2019.

## **1.5 Les connaissances des peuples autochtones**

Les connaissances des peuples autochtones en matière de conservation et de protection de l'environnement sont de plus en plus reconnues. Les peuples autochtones analysent les actions ayant un impact sur l'environnement en se demandant l'effet que ces actions vont avoir sur l'environnement végétal et animal, sur les générations à venir et sur la Paix. Cette conception de la place de l'être humain dans le monde et ses liens intimes avec la nature est à la base du profond respect envers celle-ci. Nous sommes conscients maintenant de notre interrelation avec l'environnement et des effets de nos actions et de notre mode de vie sur notre milieu. Depuis de décennies, nul doute que le réchauffement de la planète est une conséquence directe des activités humaines.

Les peuples autochtones occupent des territoires avec une biodiversité très riche et sont porteurs de solutions pour les protéger. Ils sont à l'avant-scène des luttes pour l'environnement et contre les énergies fossiles, à Montréal et sur tous les continents. Il est urgent de valoriser ces savoirs et ces pratiques en favorisant l'échange entre les aîné.e.s et les jeunes des Premières Nations et Inuit, puis avec le reste de la population du Québec. Cela permettrait d'apporter une perspective nécessaire à notre compréhension des enjeux climatiques, de leurs conséquences sociales et culturelles et des solutions à y apporter.

**R.5 Incorporer les savoirs des Premières Nations et Inuit, en collaboration avec les peuples autochtones et leurs organismes jeunesse, aux actions de mitigation, de sensibilisation et d'éducation aux enjeux climatiques.**

## **2. DONNER LA PAROLE ET LA PLACE AUX JEUNES**

### **2.1 Mécanismes d'écoute, de prise de position et d'initiative**

La participation citoyenne signifie avoir une voix, pouvoir exprimer son point de vue, ses idées, puis avoir l'opportunité d'être impliqué dans les processus de prise de décision. Elle implique le dialogue, le respect, de même que la reconnaissance et la valorisation de la diversité des opinions.

Bien que la capacité de mobilisation des jeunes est remarquable, les mécanismes et les structures existantes de participation citoyenne ne les permettent pas toujours d'amener des transformations majeures qui sont à la hauteur de leurs attentes en lien notamment avec l'urgence climatique. Il y a encore beaucoup d'efforts à faire pour être à l'écoute de leurs idées et soutenir leurs actions, ce qui implique de les reconnaître et les respecter comme citoyens à part entière. Des mécanismes et des espaces qui favorisent la prise de parole et d'initiative des jeunes doivent être mis en place pour accroître leur influence sur plusieurs aspects : sur le plan de l'engagement citoyen (dans le milieu scolaire, dans leurs quartiers, dans la participation à des consultations publiques); sur le plan des instances décisionnelles et consultatives des différents paliers de gouvernement, des OBNL et des sociétés; et sur le plan du développement économique avec la création de nouvelles entreprises. Il importe même de remettre en question la manière dont les différents paliers gouvernementaux et instances consultent les jeunes.

Dans ce contexte, la Ville poursuit ses efforts en matière de participation citoyenne, pour la mobilisation et l'engagement des jeunes adultes notamment en :

1. soutenant l'implantation des conseils jeunesse en arrondissements;
2. favorisant la présence de jeunes au sein des instances consultatives et décisionnelles des organismes associés, organismes indépendants et sociétés paramunicipales à la Ville.



Sur ce premier élément, il convient de mentionner le rôle du Conseil jeunesse de Montréal comme un bon exemple de valorisation et d'implication des jeunes. Celui-ci est une instance consultative et non partisane créée en 2003 qui conseille la mairesse et le comité exécutif de la Ville sur les préoccupations des jeunes de 12 à 30 ans. Il porte la voix de la jeunesse montréalaise et participe à l'identification des priorités jeunesse de la municipalité par la rédaction d'avis et de mémoires. Le Conseil souhaite également donner la parole aux jeunes et leur offrir un accès au pouvoir par l'organisation d'événements et d'activités.

Une initiative est en cours avec le CJM en lien avec des enjeux climatiques dont un jalon récent est l'événement « Transition écologique : échange entre les jeunes et la Ville » (19 novembre 2019). L'objectif étant de créer un dialogue entre les jeunes et la Ville de Montréal sur le thème de la transition écologique; prendre le pouls de ses actions actuelles et futures en matière de transition écologique; faire connaître les outils de la Ville à la disposition des jeunes afin qu'ils.elles puissent faire une différence et inspirer la Ville en matière de transition écologique. Le CjM lancera en février 2020 son avis sur *L'économie circulaire à Montréal : Une transition vers un futur durable*.

En parallèle, les conseils jeunesse en arrondissements, instances consultatives et non partisanes rattachées à l'administration de l'arrondissement de la Ville, permettent des échanges sur les préoccupations des jeunes, de promouvoir des projets d'engagement et offrent l'occasion de soumettre des recommandations aux décideurs pour mieux tenir compte de leurs intérêts. Il existe actuellement 9 conseils jeunesse en arrondissement.

Une autre manière qui pourrait être porteuse en matière de participation et consultation citoyenne est l'utilisation systématique de plateformes numériques. En guise d'exemple, Montréal a entamé une révision de sa politique de consultation et participation publiques afin de trouver de nouvelles pratiques de participation citoyenne innovantes, inclusives et simplifiées, qui aideront les Montréalaises et les Montréalais à contribuer au développement de leur ville; [Montréal Dialogue](https://www.realisonsmtl.ca/montrealdialogue)<sup>4</sup> a été créée à cet effet dans le cadre de la grande plateforme de consultation numérique [Réalisons Montréal](https://www.realisonsmtl.ca/).<sup>5</sup> D'ailleurs, la métropole a mis en place d'autres plateformes en ligne pour faciliter les citoyens à s'exprimer ou encore initier un projet dans le cadre de [Je fais Mtl](https://fairemtl.ca/fr/je-fais-mtl).<sup>6</sup>

L'utilisation des médias sociaux s'avère un moyen à privilégier pour joindre les jeunes plus facilement et diffuser les différentes initiatives gouvernementales ainsi que les plateformes de consultation et de participation proposées.

Quant à la présence des jeunes à des postes de gouvernance au sein d'instances décisionnelles, ceci constitue un enrichissement pour ses structures. La diversité des profils individuels œuvrant au sein des structures de décision et de concertation comporte de nombreux avantages. La variété des points de vue et des perspectives apportées par des membres d'horizons divers contribue à la qualité des réflexions collectives, bonifiant la prise de décision, ce qui influence positivement la performance générale de l'organisation et favorise une gouvernance inclusive.

La Ville a entamé une démarche pour mettre en place les dispositions nécessaires en vue de réserver ou créer un poste pour les jeunes de 18 à 35 ans sur les différents conseils d'administration où la Ville a un pouvoir de nomination.

---

<sup>4</sup> <https://www.realisonsmtl.ca/montrealdialogue>

<sup>5</sup> <https://www.realisonsmtl.ca/>

<sup>6</sup> <https://fairemtl.ca/fr/je-fais-mtl>

Par ailleurs, Concertation Montréal favorise la nomination des jeunes compétents aux profils variés au sein des conseils d'administration grâce à son programme Leadership Montréal. Ceci met en relation des dirigeants d'organisations et des jeunes talents par l'entremise de différents types d'événements et d'une banque de postes et de candidats potentiels.

**R.6 Accroître l'influence des jeunes dans tous les aspects de la vie de notre société par l'entremise de mécanismes permanents de consultation et de participation à la prise de décisions. La Ville suggère notamment de :**

- **Rendre disponible, à l'échelle régionale, des fonds visant le développement de projets pour favoriser la vie démocratique et la participation citoyenne des jeunes (ex.: le Fonds régional d'investissement jeunesse, aboli en 2015);**
- **Soutenir des démarches de mobilisation par les pairs et de prise en charge par les jeunes des enjeux rencontrés dans leur milieu (ex.: CHNGR MTL, un programme de mobilisation et d'accompagnement des jeunes universitaires pour le développement de projets à impact);**
- **Créer de plateformes numériques gouvernementales de consultation et participation citoyenne d'accès facile et de structure simple, agile et intuitive;**
- **Appuyer et développer des initiatives qui encouragent la nomination des jeunes au sein des conseils d'administration des organisations et des entreprises (ex.: le programme Leadership Montréal).**

## **2.2 La culture comme vecteur de mobilisation et changement**

La culture est l'une des assises de l'identité, du dynamisme et du caractère distinctif du Québec. En effet, l'art, la culture et le savoir jouent un rôle essentiel dans nos sociétés, tant au plan individuel qu'au plan collectif, comme facteur de développement personnel, de cohésion sociale et de changement de pratiques. Il est maintenant reconnu que l'exposition et la participation au maximum d'expériences culturelles et artistiques, tant comme spectateur passif ou comme créateur actif, par les adolescents et les jeunes adultes contribuent à en faire des citoyens impliqués, ouverts et inventifs.

Dans cette logique, Montréal possède un réseau d'institutions culturelles<sup>7</sup> qui seront des alliées de taille dans la transition écologique. Elles contribuent à développer des milieux de vie durables, inclusifs et à échelle humaine par une offre des services décentralisés et accessibles dans les 19 arrondissements à tous les citoyens.

Ces institutions pourront collaborer concrètement en étant des espaces de cocréation et d'innovation; en soutenant l'élan des jeunes artistes; en mettant en relation différentes approches dont le savoir autochtone; en favorisant l'inclusion et la participation de jeunes vulnérables; et en étant des facilitatrices dans la transmission et échange de connaissances et de pratiques d'adaptation aux enjeux climatiques.

**R.7 Soutenir financièrement dès 2021 dans le cadre de la prochaine entente de développement culturel les activités de médiation culturelle des bibliothèques, du Réseau Accès Culture et du MEM contribuant à l'inclusion sociale et à la participation citoyenne des 15-29 ans.**

---

<sup>7</sup> Ce réseau comprend des maisons de la culture, des salles de spectacles et d'expositions, des bibliothèques et le MEM - Centre des mémoires montréalaises.

## 2.3 Prendre la relève en affaires

En raison de sa prise de conscience envers les enjeux environnementaux, les nouvelles générations sont porteuses d'idées novatrices qui répondent aux défis des changements climatiques avec la conception de produits, de services et de modèles d'affaires écoresponsables. Ainsi, dans le cadre de son plan d'action en innovation sociale, la Ville identifie la jeunesse comme un groupe essentiel pour déceler les besoins sociaux et créer des solutions durables.

La Ville suggère au gouvernement de tenir compte des aspects suivants afin de soutenir les jeunes dans leur passage à l'action en affaires.

### La culture entrepreneuriale chez les jeunes

La population de Montréal indique clairement l'entrepreneuriat comme le choix optimal de carrière, spécialement chez les jeunes et surtout les jeunes hommes ainsi que les jeunes femmes ayant fait des études universitaires. Parallèlement, les jeunes Montréalais estiment avoir une compréhension limitée du monde des affaires. Une piste de solution pour palier à cette lacune est la formation : environ 66 % des jeunes qui ont suivi au moins un cours en entrepreneuriat ont déclaré avoir l'intention d'entreprendre.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que plus de 20 % des jeunes déclarent l'intention de se lancer sous le modèle d'économie sociale. De même, le taux de propriétaires qui se disent actifs en économie sociale est de 5,5 % pour l'ensemble de la population, et il grimpe à 13,6 % dans le cas des jeunes propriétaires de 18 à 34 ans. L'entrepreneuriat collectif semble ainsi être un mode entrepreneurial porteur pour les jeunes, proche de leurs valeurs professionnelles.<sup>8</sup>

### Le démarrage d'entreprises par les jeunes

À Montréal, 46,4 %, des jeunes de 18 à 34 ans ont l'intention d'entreprendre, mais seulement 4,2 % sont propriétaires. Il existe donc un enjeu de concrétisation du désir d'entreprendre. Une raison évoquée est qu'il est difficile de naviguer à travers l'écosystème et de bien comprendre le rôle de chacun et leurs limites d'intervention. Cela peut inciter le passage à l'action des démarcheurs. Aussi, à l'échelle montréalaise, un des enjeux est l'accessibilité aux ressources entrepreneuriales est due à la disparité géographique. En effet, certains quartiers de Montréal (par exemple, les quartiers de Montréal-Nord, Saint-Michel ou plus largement l'Est de l'île de Montréal) sont très peu desservis par une offre d'accompagnement de proximité. La plupart des organismes servent les entrepreneurs de l'ensemble de l'île de Montréal; toutefois, la plupart ont des bureaux situés au sein des quartiers centraux de Montréal.

### Entrepreneuriat autochtone

Selon une étude réalisée par le Centre de vigie et de recherche sur la culture entrepreneuriale de la Fondation de l'entrepreneurship et qui a été commandée par la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec (CDEPNQL), 14,3 % des Autochtones auraient l'intention de démarrer une entreprise au cours de leur vie. Une autre étude réalisée par la CDEPNQL en 2014 révélait aussi que 34,7 % des Autochtones ayant l'intention d'entreprendre affirmaient que l'un des obstacles à l'entrepreneuriat était le manque de support et d'aide pendant cette étape cruciale. En ce qui a trait aux jeunes, le besoin de

---

<sup>8</sup> Fondation de l'entrepreneurship et l'Institut d'entrepreneuriat Banque Nationale/HEC Montréal, *Portrait du dynamisme entrepreneurial de Montréal 2017*, 90 pages.

soutien est encore plus élevé puisque 19.6 % d'entre eux auraient l'intention de démarrer une entreprise et que 12.5 % auraient déjà amorcé une démarche. Il existerait donc un réel potentiel entrepreneurial auprès de ce segment de population spécifique.

### Besoins financiers

Peu de financement est disponible pour les entrepreneurs à temps partiel, notamment les étudiants qui, de plus, doivent souvent étudier à temps plein afin de garder leurs avantages fiscaux tout en travaillant pour payer leurs études ainsi que leurs dépenses. Hors université, pratiquement seuls Futurpreneur, le microcrédit, le sociofinancement ainsi que quelques bourses et concours peuvent soutenir les entrepreneurs à temps partiel.

Les sources de financement pour le développement d'une idée et le prototypage sont également limitées et il reste complexe de valoriser la recherche universitaire. De plus, certaines clientèles sont exclues de pratiquement toute source d'appui financier, par exemple les étudiants internationaux, qui ne sont pas encore résidents permanents. Bien que très présents dans les laboratoires et structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat au sein des universités, ils sont exclus de pratiquement toute aide financière ou technique hors de l'université tant qu'ils n'ont pas leur résidence permanente, ce qui crée des situations d'échec fréquentes qui auraient pu être des succès si l'accès leur avait été offert. Pour pallier cet enjeu, la Ville a ouvert certains financements gérés par PME MTL aux détenteurs de certificat de sélection du Québec. De plus, la Ville prévoit mettre en place un passeport entrepreneurial afin de favoriser l'intégration et la francisation des étudiants internationaux grâce à l'accès à des événements et services entrepreneuriaux.

### **R.8 Soutenir l'entrepreneuriat chez les jeunes avec les mesures suivantes :**

- **prioriser le réseau PME MTL pour l'offre de services d'accompagnement et de soutien financier en entrepreneuriat et s'assurer que les secteurs et clientèles (autochtones, étudiants internationaux. etc.) sont bien desservis;**
- **outiller mieux les écoles à la démarche entrepreneuriale en incluant des modules de sensibilisation à l'entrepreneuriat à tous les niveaux scolaires, en renforçant les ressources disponibles et les liens entre le milieu scolaire et entrepreneurial;**
- **évaluer un accès plus élargi à la mesure Soutien aux travailleurs autonomes (STA) ou à une autre mesure facilitant le prédémarrage/démarrage notamment pour les entrepreneurs à temps partiel;**
- **renforcer la culture de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat d'impact comme réponse aux aspirations des jeunes;**
- **mener une étude pour évaluer la pertinence de créer un statut d'étudiants entrepreneurs afin d'appuyer l'entrepreneur tout en favorisant la complétion des études.**

## **CONCLUSION**

Le prochain plan d'action gouvernemental jeunesse va s'étaler sur cinq ans et couvrira la dernière partie du premier quart du siècle. Des changements majeurs se sont produits au sein de notre société dans la dernière décennie et ils se poursuivront avec les changements climatiques, les technologies de l'information, l'intelligence artificielle, la reconnaissance des droits de certains groupes, etc. Il s'agit donc d'une occasion à saisir pour mettre en place des mesures structurantes et porteuses qui permettront à notre jeunesse de faire face aux nombreux défis actuels et futurs, notamment celui de l'urgence climatique.

Ces mesures doivent ouvrir des espaces aux jeunes à la prise de décisions, à l'expérimentation, à la valorisation de leurs initiatives et leurs idées. La démarche doit également assurer la participation des jeunes appartenant à des groupes vulnérables. En somme, faciliter leur contribution à la vie démocratique, sociale et économique du Québec.

La Ville invite le gouvernement à tenir compte de la principale préoccupation de la jeunesse, la lutte contre les changements climatiques, et de la spécificité des enjeux de la jeunesse montréalaise avec l'inclusion d'un chapitre Montréal dans le plan d'action. Les deux paliers gouvernementaux travaillent de manière complémentaire sur plusieurs domaines et sur le dossier jeunesse. Le gouvernement peut compter sur la métropole pour contribuer à l'élaboration du plan d'action et sa mise en œuvre sur le territoire montréalais.

## SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

### L'URGENCE CLIMATIQUE : UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE

**R.1** Faire de l'urgence climatique l'axe principal du plan d'action jeunesse 2021-2026 en adoptant des mesures visant à promouvoir les solutions liées à la crise climatique portées par les jeunes.

**R.2** Inclure un chapitre Montréal dans le plan d'action et assurer un financement bonifié, récurrent et indexé, en complémentarité avec l'action gouvernementale, afin de faire de la métropole son alliée dans le cadre de sa mise en œuvre.

### Un environnement sain pour toutes et tous

**R.3** Intégrer aux efforts collectifs de la transition écologique les jeunes vulnérables en :

- articulant le nouveau plan sur une analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+);
- travaillant de concert avec la métropole afin de mettre en place des actions pertinentes, complémentaires et adaptées à la réalité des jeunes Montréalais en situation d'itinérance et des jeunes Autochtones, ainsi que visant à faciliter l'inclusion et la pleine participation des jeunes vulnérables.

**R.4** Intégrer la mobilité durable comme une des mesures phares du plan d'action jeunesse en visant :

- la gratuité du réseau de transport dans la métropole pour les 0-12 ans;
- le développement du transport collectif et son électrification;
- l'entretien et la mise à niveau des réseaux et des systèmes de transport actif.

**R.5** Incorporer les savoirs des Premières Nations et Inuit, en collaboration avec les peuples autochtones et leurs organismes jeunesse, aux actions de mitigation, de sensibilisation et d'éducation aux enjeux climatiques.

### DONNER LA PAROLE ET LA PLACE AUX JEUNES

#### Mécanismes d'écoute, de prise de position et d'initiative

**R.6** Accroître l'influence des jeunes dans tous les aspects de la vie de notre société par l'entremise de mécanismes permanents de consultation et de participation à la prise de décisions. La Ville suggère notamment de :

- Rendre disponible, à l'échelle régionale, des fonds visant le développement de projets pour favoriser la vie démocratique et la participation citoyenne des jeunes (ex.: le Fonds régional d'investissement jeunesse, aboli en 2015);
- Soutenir des démarches de mobilisation par les pairs et de prise en charge par les jeunes des enjeux rencontrés dans leur milieu (ex.: CHNGR MTL, un programme de mobilisation et d'accompagnement des jeunes universitaires pour le développement de projets à impact);
- Créer de plateformes numériques gouvernementales de consultation et participation citoyenne d'accès facile et de structure simple, agile et intuitive;
- Appuyer et développer des initiatives qui encouragent la nomination des jeunes au sein des conseils d'administration des organisations et des entreprises (ex.: le programme Leadership Montréal).

## **La culture comme vecteur de mobilisation et changement**

**R.7** Soutenir financièrement dès 2021 dans le cadre de la prochaine entente de développement culturel les activités de médiation culturelle des bibliothèques, du Réseau Accès Culture et du MEM contribuant à l'inclusion sociale et à la participation citoyenne des 15-29 ans.

### **Prendre la relève en affaires**

**R.8** Soutenir l'entrepreneuriat chez les jeunes avec les mesures suivantes :

- prioriser le réseau PME MTL pour l'offre de services d'accompagnement et de soutien financier en entrepreneuriat et s'assurer que les secteurs et clientèles (autochtones, étudiants internationaux. etc.) sont bien desservis;
- outiller mieux les écoles à la démarche entrepreneuriale en incluant des modules de sensibilisation à l'entrepreneuriat à tous les niveaux scolaires, en renforçant les ressources disponibles et les liens entre le milieu scolaire et entrepreneurial;
- évaluer un accès plus élargi à la mesure Soutien aux travailleurs autonomes (STA) ou à une autre mesure facilitant le prédémarrage/démarrage notamment pour les entrepreneurs à temps partiel;
- renforcer la culture de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat d'impact comme réponse aux aspirations des jeunes;
- mener une étude pour évaluer la pertinence de créer un statut d'étudiants entrepreneurs afin d'appuyer l'entrepreneur tout en favorisant la complétion des études.